



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 4092

Texte de la question

M. Jean-Paul Bret appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les préoccupations exprimées par l'association des hospitaliers comptables relatives aux graves lacunes constatées auprès d'une majorité d'agents dans les domaines comptables et financiers. En effet, une enquête commandée par cette organisation fait apparaître de sérieux besoins en formation pour ces personnels, et met en évidence le recours par les directeurs d'établissements sanitaires et sociaux publics, à des agents très qualifiés, mais contractuels sur le marché du travail. L'association des hospitaliers comptables a entrepris une réflexion sur les moyens à développer pour contrevenir aux lacunes ci-dessus exposées et propose la création d'une école de comptabilité-finances des établissements sanitaires et sociaux. Aussi, lui demande-t-il s'il envisage la création d'un tel établissement de formation qui permettrait aux agents concernés d'assurer leur mission de manière optimale.

Texte de la réponse

Les directeurs d'établissements publics de santé constatent un manque de formation des agents hospitaliers chargés de la comptabilité et de la gestion financière. Les adjoints des cadres notamment rencontrent des difficultés face à la complexité croissante des questions financières. Le recrutement de ces agents n'est toutefois pas à remettre en cause ; son caractère généraliste constitue un atout pour l'hôpital qui peut ainsi bénéficier de profils divers pour les différentes fonctions auxquelles ont accès les cadres appartenant à la catégorie B. En revanche, la formation d'adaptation à l'emploi, telle qu'elle existe aujourd'hui, semble répondre insuffisamment au besoin de formation des agents dans les domaines comptable et financier et conduit au recrutement d'agents contractuels. Sur ce point, les services du ministre réfléchissent à l'élaboration d'une formation d'adaptation à l'emploi dont le contenu préparerait plus spécifiquement aux services financiers. Ils ne manqueront pas de solliciter dans ce cadre des directeurs d'établissements publics de santé et des responsables administratifs chargés des questions financières et du contrôle de gestion au sein des hôpitaux, et d'associer l'association des hospitaliers comptables à cette réflexion. La création d'une école spécialisée n'est toutefois pas envisagée dans la mesure où il existe déjà des structures de formation qui peuvent répondre au besoin de formation constaté.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bret](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4092

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3281

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4830